



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(070-302 23 23).Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070-364 99 28). Télex 32323.

ARCHIVES

Communiqué

non officiel
pour publication immédiate

No 95/28
Le 20 septembre 1995

Demande d'examen de la situation présentée par la Nouvelle-Zélande
au titre du paragraphe 63 de l'arrêt de la Cour de 1974
en l'affaire des Essais nucléaires
(Nouvelle-Zélande c. France)

La Cour rendra sa décision le vendredi 22 septembre 1995

Vendredi 22 septembre 1995 à 11 h 30, la Cour internationale de Justice rendra en séance publique sa décision sur la demande d'examen de la situation que la Nouvelle-Zélande a présentée au titre du paragraphe 63 de l'arrêt rendu par la Cour en 1974 en l'affaire des Essais nucléaires (Nouvelle-Zélande c. France).

*

NOTE POUR LA PRESSE

1. La séance publique se tiendra dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye (Pays-Bas). MM. les représentants de la presse pourront y assister en présentant la carte d'admission qui leur sera remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.
2. Des photographies pourront être prises à l'ouverture de la séance, pendant les premières minutes au début de celle-ci et quelques minutes vers la fin. Les prises de vues destinées à la télévision sont autorisées; les équipes de télévision sont priées de prévenir en temps utile les personnes chargées de l'information comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessous.
3. Dans la salle de presse, située au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5) un haut-parleur retransmettra la lecture de la décision la Cour.
4. Après la clôture de la séance, un communiqué de presse sera distribué dans la salle de presse (salle 5).
5. MM. les représentants de la presse pourront utiliser, pour téléphoner, les appareils du bureau de poste situé au sous-sol du Palais.
6. M. Arthur Witteveen, secrétaire chargé de l'information (tel : 31-70-302 23 36), ou en son absence Mme N. C. El-Erian, fonctionnaire de l'information (tel : 31-70-302 23 37) se tiennent à la disposition de MM. les représentants de la presse pour tout renseignement que ceux-ci souhaiteraient leur demander ou pour procéder aux arrangements nécessaires aux équipes de télévision.